Conseil municipal des jeunes

Mode d'emploi





Conseil municipal des jeunes

Participer à la vie politique locale n'est pas réservé aux adultes.
Espace d'expression et d'écoute de la jeunesse, le Conseil municipal des jeunes (CMJ) offre aux jeunes la possibilité de s'impliquer dans la vie de la collectivité.

Tu as des idées pour ta ville ? Tu souhaites participer à des projets concrets pour les habitants ? Tu souhaites comprendre comment fonctionne une mairie ?

Deviens membre du Conseil municipal des jeunes !

Pour qui ?

Les candidats au CMJ doivent être élèves en classe de CM1, CM2 à Escalquens ou en 6e au collège Jacques Prévert de St Orens.
Une fois élus, ils deviennent Conseillers du CMJ d'Escalquens.

Pourquoi ?

Le CMJ, c'est l'opportunité de :

- donner ton avis sur des sujets qui concernent particulièrement la jeunesse,
- être à l'écoute des demandes et des idées des autres jeunes et les représenter,
- proposer, élaborer et réaliser des projets et des actions utiles pour l'ensemble des habitants,
- être force de proposition auprès du Conseil municipal,
- s'initier concrètement à la citoyenneté et à la démocratie.

Comment ?

Le CMJ est composé de 23 jeunes (CM1, CM2, 6e), élus pour un mandat de 2 ans.

Sur le modèle du Conseil municipal des adultes, il se réunit en séance plénière et en commissions.

Encadrés par des coordonnateurs, les commissions autour de thématiques choisies (culture, sport, social, cadre de vie...) ont lieu une fois par mois.

Le CMJ formule des propositions qui sont soumises à l'approbation du Conseil municipal des adultes.

Les élections : mode d'emploi

Pour être électeur, il faut :

- être scolarisé dans un établissement rattaché à la commune en classe de CM1, CM2 ou 6e,
- résider dans la commune d'Escalquens,
- posséder une « carte d'électeur ».

Pour être candidat, il faut :

- être électeur (voir ci-contre),
- proposer un programme et défendre ses idées, c'est-à-dire, présenter des projets qui concernent et intéressent les autres jeunes électeurs. Chaque candidat doit ainsi les convaincre de voter pour lui,
- remplir le dossier de candidature et les annexes en respectant les délais de dépôt,
- concevoir une affiche personnelle de campagne et informer les électeurs.

?

Tu as une question ? N'hésite pas à contacter les coordonnateurs au 05 62 71 73 63 !

Les bureaux de vote se tiennent en mairie.

Chaque électeur choisit un candidat de son niveau de classe (ex : les CM2 votent pour un candidat de CM2), grâce au bulletin de vote, puis signe le registre de vote. À l'issue du scrutin, les bulletins sont dépouillés et les résultats annoncés.

Calendrier 2014

Septembre

- information dans les classes de CM1, CM2 et 6e.

lundi 20 octobre

- date limite de dépôt des candidatures et des programmes.

Novembre

- Préparation de la campagne électorale avec les candidats,
- affichage des promesses électorales,
- distribution des cartes d'électeurs,
- formation des candidats délégués à la tenue d'un bureau de vote.

jeudi 20 novembre : élections et proclamation des résultats.

